METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

25-F-0554

25-A-0015	WICRES - Rue d'Oresmieux Route Métropolitaine 22 - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0016	EMMERIN - Voie de Contournement d'Emmerin - Rue Gustave Delory - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0017	ENNETIERES-EN-WEPPES - Rue du Quesne - Rue de la Vallée - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0018	HOUPLINES - Pavé de la Chapelle Route Métropolitaine 945 - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0019	SANTES - Rue du Général De Gaulle - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0020	BAISIEUX - CHERENG - GRUSON - HEM - SAILLY-LEZ-LANNOY - WILLEMS - Organisation de la course sportive "Paris-Roubaix" - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0021	BAISIEUX - CHERENG - GRUSON - HEM - SAILLY-LEZ-LANNOY - WILLEMS - Organisation de la course sportive "Paris-Roubaix Femmes" - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 30/01/2025
Arnaud FICOT